

PROJET N°4

CRÉER LE CENTRE D'ENTRAÎNEMENT DU CLUB TOP 12

Cette fiche vise à accompagner la rédaction d'un projet de création ou de consolidation du centre d'entraînement Top 12.

Elle correspond à l'étape 4 « Description des projets » de la demande sur Le Compte Asso.

Ce projet s'adresse exclusivement aux clubs GAF et GAM qualifiés pour le Top 12 en 2020/2021.

Récurrence

Si votre demande est une nouvelle action, cochez la case « Première demande ».

Si vous souhaitez reconduire une action de 2019, cochez la case « Renouvellement ». Sélectionnez ensuite votre projet dans le menu déroulant. Les champs se rempliront automatiquement. Vérifiez les informations et modifiez les si besoin.

Intitulé

Utilisez l'appellation suivante pour faciliter le tri des dossiers.

Centre d'entraînement Top 12

Objectifs

Créer/consolider le centre d'entraînement du club Top 12.

Description

Les actions suivantes s'inscrivent dans le cahier des charges des clubs Top 12 et peuvent être soutenues :

- Mise en place du centre d'entraînement dans un délai de 2 ans
- Respect du cahier des charges du centre d'entraînement Top 12
- Participation aux différentes revues d'effectifs nationales
- ...

Nature de l'aide *(menu déroulant)*

Sélectionnez « Aide au projet »

Modalité de l'aide *(menu déroulant)*

Sélectionnez « Autre aide au projet »

Objectifs opérationnels *(menu déroulant)*

Sélectionnez « Développement de la pratique »

Modalité ou dispositif *(menu déroulant)*

Sélectionnez « Créer le centre d'entraînement du club Top 12 »

Public bénéficiaire *(menus déroulants)*

Renseignez les caractéristiques du public bénéficiaire.

Statut ➔ Sélectionnez « Licenciés »

Territoires

Sélectionnez le territoire qui correspond à votre club et/ou au territoire de mise en œuvre du projet.

Moyens humains

Précisez les moyens humains, par nature, qui seront consacrés à la mise en œuvre et au pilotage de ce projet.

Evaluation

La démarche de projet nécessite de disposer d'indicateurs qui permettent de mesurer son effectivité et ses effets.

Indicateurs au regard des objectifs ➔ Signature de la convention « Centre d'entraînement Top 12 » sous 2 ans

Rang	Intitulé	Valeur minimum	Valeur maximum
1	Nombre de participants aux revues d'effectifs nationales		

La FFGym utilisera les outils de contrôle suivants pour évaluer le projet :

- Score Gym
- Ranking List

Budget

Le budget doit englober toutes les dépenses et recettes prévues pour mettre en œuvre ce projet.

La subvention accordée ne pourra pas dépasser 50% du budget total du projet.

Le montant maximum attribué à ce projet sera de :

- 5 500 € pour une première demande ;
- 4 000 € pour un renouvellement.

Dépenses	Recettes
Acquisition de petit matériel Coût des engagements Rémunération d'un encadrant ...	Subventions Partenaires Cotisations des adhérents ...